



# Projet d'amélioration de la route 175 à 4 voies du km 84 au km 227

**214**

**DA40**

Projets d'amélioration de la route 175  
des kilomètres 60 à 84 et 84 à 227

RFL et SAG / STO-TEWK 6211-06-042

## PRÉSENTATION DE DONALD TURGEON

### AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

## ROUTE TYPE 2 + 1

### Avril 2005

# Route 2 + 1

---

## VOLET NORMATIF

- Le MTQ planifie, conçoit et réalise ses mandats et ses activités en tenant compte de l'environnement et en maintenant des infrastructures et des systèmes de transport selon les **règles** et les **normes** de sécurité pour la protection des utilisateurs et des riverains.
- La conception, la construction et l'entretien du réseau routier présentent des problèmes de nature très variée. Il est donc essentiel, pour assurer la **qualité** des travaux réalisés, que tous agissent conformément à des **critères communs**. A cet égard, l'utilisation de **normes** fait bénéficier les divers intervenants d'une **expérience inestimable**.

# Route 2 + 1

---

## VOLET NORMATIF (suite)

- Les normes sont le fruit de **décennies d'expériences** et d'innovations au MTQ. Les expériences et les innovations sont encouragées. Elles devront toutefois être justifiées. Ainsi pour faire l'objet d'une normalisation, une innovation devra **avoir fait ses preuves**. Elle devra, à la suite d'une **période d'essai**, d'une durée significative avoir démontré **un rendement égal ou supérieur** à la pratique courante au MTQ.
- Enfin, toutes les normes de conception et de construction doivent être appliquées sous la supervision d'un **ingénieur** comme le prescrit la Loi sur les ingénieurs ( L.R.Q.,c.I-9).

# Route 2 + 1

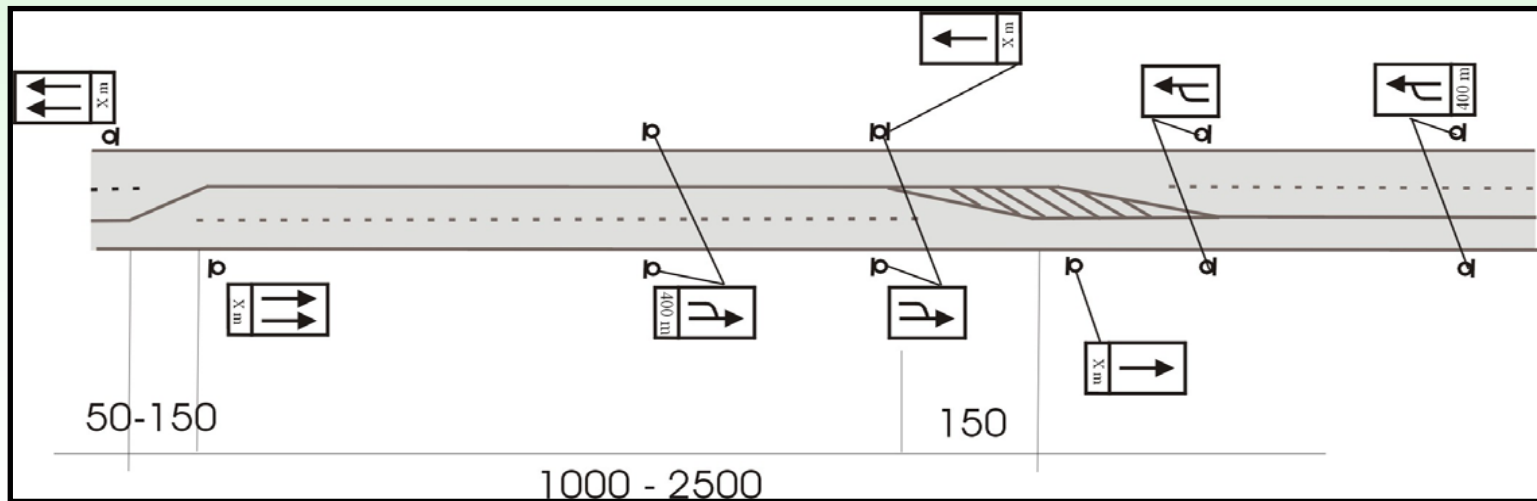
---

## CONCEPT

- Le principe des routes 2 + 1 est la construction d'une route ayant 2 voies dans une direction et une voie dans l'autre direction en alternance à tous les 2 kilomètres environ. Les voies de circulation sont séparées par une glissière de sécurité.
- Au Québec, **aucune étude n'a été réalisée** pour nous permettre de valider si ce type d'aménagement était adéquat en fonction de nos habitudes de conduite et de notre environnement (climat, topographie). Il n'existe donc aucune norme reliée à ce type d'aménagement.

# Route 2 + 1

## SECTION EN TRAVERS



# Route 2 + 1

---

## CONDITIONS DÉFAVORABLES DE LA ROUTE 175

- Les conditions climatiques hivernales de la réserve faunique des Laurentides sont les plus difficiles au Québec (carte annexe A de l'addenda 2).
- Actuellement, 45 % des accidents ( ~100 acc. / an) sont des sorties de route et représentent 11 % des accidents mortels ( 0,5 acc./an);
- Tout objet fixe tel que des glissières de sécurité risque d'augmenter la gravité des accidents.

# Route 2 + 1

---

## CONCLUSION

Le principe de route 2 + 1 ne répond pas aux principaux objectifs suivants du projet :

- **Sauver des vies en réduisant les collisions frontales...**
  - Les collisions frontales ne seront pas éliminées puisque, lors d'accident, les camions et certains véhicules légers traverseront les glissières centrales.
- **Améliorer la sécurité**
  - La présence d'objets fixes le long de la route a pour effet d'augmenter la gravité des accidents qui sont dus à des pertes de contrôle (45 %).
  - On ajoute de nombreuses zones de conflits dans la zone de transition 2 voies - 1 voie.

# Route 2 + 1

---

## CONCLUSION (suite)

- **Assurer la fluidité de la circulation**

- Le dépassement est impossible dans les tronçons avec une seule voie.
- Le ralentissement de la circulation lors des opérations de déneigement ou d'entretien (glissières, pavage, etc...) sera augmenté.

- **Diminuer considérablement les fermetures de route**

Si l'accident se produit dans un secteur à une voie (50 % de la longueur) :

- la circulation ne pourra être redonnée rapidement
- difficulté pour le remorqueur de déplacer les véhicules sans être obligé de circuler en sens inverse



# Route 2 + 1

---

## CONCLUSION (suite)

- **Diminuer les frais de transport**
  - L'objectif ne sera pas atteint puisque la fluidité sera affectée régulièrement (accident, déneigement et entretien, etc...)
- **Favoriser le développement économique**
  - L'accès à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean demeurera problématique
  - La route 175 conservera sa mauvaise réputation